

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne : à LYON, au Bureau du Journal, *place de la Platière*, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^o, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 46, et chez M. DELAIRE, *rue Jean-Jacques-Rousseau*, 3.

Le PEUPLE SOUVERAIN paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les Journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Un Numéro, 10 cent.

Prix de l'Abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	3 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENT,	4	12	22

Annonces, 20 cent. — Réclames, 30 cent.

Lyon, 1^{er} Avril 1848.

Par sa victoire du 24 février, le Peuple vient de conquérir le titre de *Peuple souverain*; par sa puissante et énergique volonté, il a reconquis ces droits imprescriptibles qui appartiennent à l'homme, et qu'un pouvoir désorganisateur et corrompu avait su lui arracher.

La monarchie est tombée pour ne plus se relever. La nation entière, usant de sa souveraineté, va nommer ses Représentants et faire ses lois.

Mais le Peuple, aux bras nus, aux mains calleuses qui brisent les trônes, a besoin de faire un apprentissage, d'être initié aux secrets de cette vie nouvelle qui se présente si spontanément à ses regards! Il a besoin, pour user largement et dignement de sa souveraineté, de connaître toute l'étendue de ses droits et de ses devoirs. Qui doit l'instruire?

C'est la presse, c'est elle qui porte le flambeau destiné à éclairer les peuples.

Honneur au Gouvernement provisoire, qui a compris la nécessité du moment en marquant son avènement par la suppression du timbre. Cette sage mesure permettra enfin aux lumières que fait éclore la presse, de pénétrer dans les plus humbles demeures, de fortifier le faible, de rassurer les timides et de redonner à l'homme cette fière indépendance qui mesure tout ce qu'il vaut, tout ce qu'il peut et tout ce qu'il doit.

Forts de notre patriotisme et de la noble fierté qu'inspire l'amour du peuple, nous entrons dans l'arène; puisant notre force dans nos convictions, notre tâche sera facile!

Nous donnerons donc notre concours franc et sincère à la République. Amis de la liberté, nous marcherons tête levée, et notre bannière portera cette inscription : *Vérité pour tous et toujours.*

Le peuple a été grand, noble, généreux, sublime dans sa dernière lutte contre la monarchie, faite par le peuple, la révolution doit être et sera pour le peuple.

Sentinelles avancées, nous combattrons tant qu'il nous restera un souffle de vie, pour conserver au peuple sa souveraineté!

DU MOUVEMENT EN EUROPE.

La France en divisant, entre chacun de ses enfants, le pouvoir usurpé par quelques hommes privilégiés, a donné à l'Europe attentive la mesure de la puissance et de la sagesse du peuple. De par le droit de nature, chaque membre de la grande famille doit réclamer sa part de souveraineté. Cette vérité éternelle et trop longtemps retenue captive, a pris enfin son essor, et, rapide comme le fluide invisible, a, dans quelques instants, fait le tour de l'Europe.

Partout les mêmes principes sont proclamés, partout modération, partout oubli du passé; les vengeances légitimes sont remplacées par le mépris; la France a été magnanime, elle a répondu à ses ennemis par l'abolition de la peine de mort infligée aux égarements de la pensée, et l'Europe sera magnanime. La France a été généreuse, l'Europe sera généreuse. Toujours à la France l'initiative des grandes choses! Elle adopte la belle trilogie républicaine, *Liberté, Egalité, Fraternité*, et bientôt ces trois mots magiques, répétés par trente-six millions de voix, sont renvoyés par l'écho des Alpes jusqu'en Italie et en Sicile; ils ébranlent l'Autriche, l'Allemagne, la Prusse; ils font tressaillir la Pologne; le czar lui-même sera bientôt percé au cœur!...

UN MOT SUR LES ELECTIONS.

C'est de l'Assemblée nationale qui sortira de l'urne le 23 avril, que dépendront les destinées de la Patrie régénérée. Le Peuple va pour la première fois faire l'acte le plus solennel de la souveraineté. Gardons-nous bien de prendre des hommes qui n'aient pas donné depuis longtemps des preuves nombreuses d'un ardent républicanisme. Nous engageons les citoyens électeurs à ne donner leurs voix qu'aux hommes de la veille et non pas à ceux du lendemain; méfions-nous de ces caméléons politiques, de ces républicains de fraîche date qui, hier encore, encensaient la monarchie. Il faut à Lyon et au département du Rhône des mandataires qui, tout en constituant la République d'une manière forte, solide, inébranlable, soient aussi en état de prendre les intérêts de la première ville industrielle de France. Nous voulons des hommes d'action avant tout : des chefs d'ateliers, des cultivateurs, des travailleurs en état d'éclairer la chambre sur les besoins nombreux et pressants de notre population. Nous ne nions pas que quelques hommes spéciaux seront nécessaires pour étudier, élaborer, présenter les bases de notre nouvelle constitution; mais prenons bien nos mesures et nos renseignements, soyons bien sûrs de ceux que nous allons élire. Un mauvais choix, un homme douteux, nous causerait un mal irréparable.

Les bruits les plus étranges circulent en province sur les malheurs dont la ville de Lyon est menacée; tous les regards sont attachés sur cette cité opulente; les ennemis et les peureux que nous confondons tous dans une même catégorie, répandent les bruits le plus sinistres. Calomnie! calomnie! Lyon est calme; son attitude est imposante; il n'est agité que par des sentiments républicains, et c'est de là précisément que naît toute sa sécurité. Que les peureux et les ennemis se transportent dans les clubs, ils y entendront de braves ouvriers à la parole chaude et brûlante, ils y entendront la paix, l'union et la concorde proclamés sous toutes les formes. Les peureux seront rassurés et les ennemis ne songeront plus à leurs projets liberticides.

Les manifestations imposantes dont nous venons d'être témoins, ne devraient-elles pas donner de la confiance aux timides? Par de sourdes menées, dont la source est bien connue, une infime et bien minime minorité, par un égarement passager, oubliant notre symbole républicain, fait entendre quelques cris contre les étrangers. Aussitôt, pour protester contre cet oubli de la *fraternité*, la ville entière descend dans la rue et 100,000 citoyens accompagnent, aux acclamations unanimes, nos frères étrangers qui nous quittent aux cris de vivent les Lyonnais et vont porter à leur patrie nos principes et nos couleurs.

Un drapeau blanc paraît sur un bateau à vapeur; la population en masse se précipite et apprend aux ennemis de la République qu'ils ne peuvent plus se livrer à de semblables tentatives.

Un brave militaire veut introduire dans les casernes l'instruction politique du soldat, il est victime de son dévouement; mais le peuple qui veille et qui fraternise avec la troupe, obtient une prompte justice.

Des forts ont été construits pour asservir le peuple; de braves travailleurs s'en emparent, et bientôt font disparaître ce menace incessante contre nos libertés.

Nous voyons dans toutes ces manifestations une source de sécurité. Qui pourrait troubler notre repos au milieu de cette unanimité? Aussi, nous le disons avec une ferme croyance, le désordre à Lyon est impossible, et nos frères de province peuvent hardiment traiter de calomnieux tous les bruits qui circulent ou que la malveillance voudrait continuer à propager.

AMÉLIORATION DU SORT DES TRAVAILLEURS.

Une des plus urgentes, des plus indispensables, et disons-le bien haut, une des plus légitimes améliorations que le pays ait le droit d'attendre de la nouvelle Assemblée constituante, c'est l'amélioration immédiate, instantanée, l'amélioration morale et matérielle du sort des Travailleurs.

Faite par le peuple et pour le peuple, la Révolution nouvelle doit profiter avant tout au peuple.

C'est pour avoir oublié et méconnu ces droits inaliénables et sacrés du peuple que tant de dynasties se sont écroulées.

Or, les Travailleurs, cette majorité si imposante, si respectable et si digne d'intérêt de la grande famille, ne sauraient être désormais déçus de leurs justes espérances, que par un fratricide inqualifiable, que par une espèce de sacrilège qui couvrirait d'opprobre la mémoire de leurs auteurs et de leurs complices.

Oui, plus le peuple a été patient dans ses souffrances, héroïque dans la lutte, magnanime et généreux après la victoire, tous les hommes libres, les hommes d'intelligence et de cœur, sincèrement républicains, doivent comprendre qu'enfin le jour de la réhabilitation est venu pour lui. O peuple! tu as trop souffert, ton sang et ta sueur ont fertilisé le sol de la patrie; espère donc, peuple magnanime, la patrie ne te sera pas ingrate!

Or, voici ce que nous demandons ici d'avance, et ce que nous ne cesserons de demander pour toi, de toutes les forces de nos sympathies et de nos convictions, aux plus vertueux Représentants de tes intérêts, aux plus dignes et aux plus dévoués défenseurs de tes droits.

Améliorer le plus promptement possible, par tous les moyens que le droit, la justice et toutes les ressources du pays offrent aux législateurs, le sort des *soldats du travail* :

1° Par l'association libre, pacifique et fraternelle du capital et de la main-d'œuvre; par l'établissement, dans chaque ville, de vastes ateliers nationaux, sous la direction de citoyens intègres et laborieux, choisis parmi les plus intelligents maîtres d'atelier et ouvriers; ateliers destinés spécialement aux vieillards, aux infirmes et aux enfants des Travailleurs;

2° Par la fondation, dans tous les départements, de caisses de prévoyance et d'encouragement pour le travail, destinées à subvenir, chaque année, aux frais d'établissement d'une ou plusieurs fabriques, dirigées par les maîtres d'atelier, ouvriers choisis et reconnus par un jury spécial, comme les plus laborieux et les plus capables;

3° Par l'établissement, dans chaque chef-lieu de département, à l'imitation de Paris, d'un vaste hospice réservé aux invalides du travail, qui y trouveraient, après une vie de privations et de fatigues, le calme, le repos, tous les soins et tous les égards dus au travail et à la vieillesse;

4° En associant et en fédéralisant, en quelque sorte, le capital et le salaire, c'est-à-dire le chef producteur, le maître d'atelier, l'ouvrier et le consommateur, dont un jury industriel, renouvelé chaque année, serait chargé d'établir, de protéger la solidarité et la mutualité d'intérêts;

5° En ouvrant partout des chantiers et des ateliers modèles, où seraient formés aux frais de l'Etat et des départements, de bons apprentis dans toutes les branches de l'industrie nationale;

6° En diminuant, par une répartition plus équitable de l'impôt, les charges qui pèsent sur l'artisan des grandes villes, en abolissant, même dans l'avenir le plus prochain, la plupart des taxes ou impositions qui écrasent l'ouvrier des grandes cités, dont l'alimentation est toujours beaucoup plus coûteuse que celle des habitants des campagnes;

7° En rendant libres désormais de tous droits d'entrée dans les grandes villes, principalement les objets de consommation indispensables, de première nécessité pour l'ouvrier, tels que le vin, la viande, le sel, etc.

Car, nous l'avouerons ici avec un sentiment de douloureuse indignation, cela a été jusqu'à ce jour une criante iniquité, une injustice sans nom, que de condamner le pauvre artisan des grandes villes, quand son corps succombait à la peine; quand les infirmités glaçaient son sang, ou engourdissaient son bras, de le condamner, disons-nous, à se passer de vin, parce que la cherté de cette boisson, plus que doublée par le fisc, lui en rendait l'usage impossible.

Amélioration morale du sort des Travailleurs.

Tous les enfants des Travailleurs sont les enfants adoptifs de la patrie.

Tous les enfants du peuple devraient être élevés et instruits jusqu'à l'âge de 12 ans aux frais de l'Etat.

Les notions élémentaires d'histoire, de morale, l'enseignement de l'algèbre, du dessin, des mathématiques, devraient être donnés gratuitement à tous les enfants des Travailleurs. L'oisiveté, fille de l'esclavage, est l'idole des monarchies; au contraire, le travail fait la principale force et toute la gloire d'une République.

La patrie, nous le répétons, est la mère adoptive de tous les enfants du travail.

Un moraliste moderne nous cite quelque part le trait suivant d'un puissant rajah ou prince indien, qui, pour avoir sans cesse présentes à ces regards les moindres souffrances de son peuple, avait fait couvrir tous les murs de son palais de plusieurs tableaux immenses, représentant chacune des misères et des infortunes qu'il était en son pouvoir ou dans son désir de soulager.

Notre rajah indien ne se couchait pas avant d'avoir jeté un dernier regard interrogateur sur chacune de ces peintures des souffrances populaires, et semblable à l'empereur romain dont l'histoire a célébré l'humanité, il regardait sa journée comme perdue, lorsqu'il s'apercevait par hasard qu'il avait oublié d'en soulager une seule.

Sans nous arrêter ici au sens sans doute plus merveilleux qu'authentique de cette légende orientale, nous ne pouvons taire la pensée qu'elle a éveillée en nous. Cette pensée la voici :

Ne serait-il pas à désirer que la salle des séances de nos futurs Représentants fut ainsi ornée de peintures dues au pinceau des maîtres de l'art moderne, lesquelles seraient destinées à rappeler sans cesse aux regards comme à la mémoire de chaque Député, toutes les vertus et toutes les souffrances des soldats du travail.

O peuple! tu as trop souffert; mais patience, encore quelque temps, patience; et de dignes mandataires sauront bientôt faire respecter et prévaloir tous tes droits, tous les droits de la grande et noble famille des Travailleurs.

Or, nous le demandons en terminant :

Moraliser le peuple par l'instruction et le travail, lui rendre tous ses droits, en lui faisant comprendre tous ses devoirs, n'est-ce pas là une sainte et glorieuse mission offerte à nos futurs législateurs?

Antony RÉNAL.

Que ceux qui calomnient le peuple, se mêlent dans les groupes d'ouvriers qui, le soir, viennent se retremper sur les places publiques; ils entendront des discours pleins de sens et de modération, d'où ressortent des plans, des projets, des systèmes qui les confondront, surtout quand on songe que l'éducation de ce pauvre peuple a été laissée au hasard, quand elle n'a pas été étouffée; sa raison, ses besoins, lui font parfois découvrir des aperçus pleins de sagesse qui étonnent.

Hier, nous avons entendu avec plaisir un homme du peuple, entouré d'un nombreux auditoire; il développait, dans un style à la fois clair, précis et pittoresque, un système qui, dans sa pensée, devait assurer aux travailleurs le pain quotidien, sans lui faire subir les secousses de hausse et de baisse. « Nos salaires sont fixes, disait-il; ils tendent plutôt à baisser qu'à augmenter, nous devons donc avoir ce pain à un taux à peu près fixe, et soumis seulement aux variations que pourront imprimer les récoltes plus ou moins bonnes. Pour parvenir à cet heureux résultat, ce moyen me paraît simple, citoyens : Qu'on établisse de vastes entrepôts où les cultivateurs seront tenus d'apporter leurs grains, et où les boulangers et les consommateurs auront seuls droit de s'approvisionner dans la mesure de leurs besoins. De cette manière, nous détruisons l'accaparement et le honteux trafic sur la vie de l'homme; enfin, nous assurons au laboureur l'écoulement facile de sa récolte et au peuple sa subsistance »

Que vous en semble, messieurs les faiseurs de projets! N'y a-t-il pas une bonne pensée dans ce projet sur lequel nous nous proposons de revenir. En attendant, nous faisons un appel à ceux qui, peut-être, y ont déjà réfléchi, pour les prier de nous éclairer de leurs lumières.

RÉHABILITATION DU MARÉCHAL NEY.

Une députation des enfants de Sarrelouis est venue, le 26 mars, remercier le Gouvernement provisoire de son décret relatif à l'érection d'un monument commémoratif sur le lieu témoin de l'assassinat juridique du 7 décembre 1815.

Le colonel Deniset, organe de la députation, retrace les faits héroïques de la glorieuse carrière du maréchal Ney,

et demande que le Gouvernement rende incessamment un décret qui entache de nullité le jugement du 6 décembre, comme inique et infâme.

M. de Lamartine a répondu à la députation : « L'Assemblée nationale considérera la réhabilitation juridique du maréchal comme l'un de ses plus chers devoirs. Ne pouvant encore le réhabiliter dans la loi, parce que nous n'étions pas le pouvoir législatif, nous l'avons réhabilité dans la gloire. Il ne manque plus qu'une épitaphe à la mémoire et au monument de ce grand soldat, et cette épitaphe vous la faites vous-mêmes en ce moment. Sa famille y gravera vos noms, vos paroles, vos larmes, et sa grande ombre sera vengée. »

La députation a accueilli par des acclamations ces généreuses paroles. L'un de ses membres, M. Barrault, a, dans une chaleureuse improvisation, exprimé les sentiments des citoyens de Sarrelouis pour la mémoire de leur illustre compatriote.

CLUBS LYONNAIS.

La question des clubs est trop importante, pour que nous ne nous empressions de mettre nos concitoyens au courant de toutes les résolutions importantes qui y sont prises. La plupart des citoyens qui y ont été présentés au suffrage des électeurs, méritent cette marque de confiance, en leur qualité de républicains probes et connus. Nous en donnerons la liste dans un prochain numéro.

Nous donnerons aussi jour par jour le compte rendu des séances du Club Central.

MANIFESTE DES POLONAIS.

Les Polonais, domiciliés à Marseille, viennent d'adresser le manifeste suivant à tous leurs confrères émigrés :

Concitoyens,

Le moment d'agir est enfin venu! La Providence s'est jointe aux peuples pour nous ouvrir le chemin de la Pologne, cette région bien-aimée et tant regrettée vers laquelle nous reportaient, à chaque heure, à chaque minute, les élans de notre âme et toutes les aspirations de notre pensée.

Au grand peuple, à l'exilé dépossédé qui se lève comme un seul homme pour reconquérir sa patrie usurpée, les sympathies de toute l'Europe sont par avance acquises. Dieu, dans sa justice et sa miséricorde, ne saurait être indifférent à ceux qui, pour revoir la terre natale, lèvent vers lui des milliers de bras suppliants.

A travers cette magnifique épopée que nous déroule actuellement l'Europe, épopée dont chaque jour est un chant glorieux, il semble que l'Éternel ait voulu briser lui-même les obstacles impies dont les barbares ennemis de la Pologne avaient hérissé toutes les routes qui nous avaient conduits à l'exil : la nationalité des peuples, qui couvre déjà de sa sainte et grande voix toutes les immenses contrées que séparent les Océans; la Prusse qui, nation trop longtemps contenue, se lève en masse pour se proclamer libre, et dont le premier acte est de briser les fers de nos illustres compatriotes, de nos bien-aimés frères si sacrilègement condamnés; la France, qui nous ouvre ses deux bras et qui se lèverait tout entière, s'il le fallait, pour nous suivre; l'Italie et l'Allemagne, ces deux grandes et nobles terres, si aimées de la poésie et des arts, et qui nous accoutument, depuis quelque temps, à voir la liberté et l'indépendance nationales marcher d'un pas gigantesque, dont l'imagination a peine à suivre les haltes; tout nous fait un devoir d'aller, sans plus attendre, reconquérir nos foyers. Inscrivons sur notre vieux et glorieux drapeau cette légende d'un autre âge :

DIEU LE VEUT!

Frères! le moment du départ a sonné. En route! Strasbourg vient d'être choisi pour point de réunion générale. Au 15 du mois prochain (15 avril 1848) que tous ceux qui le peuvent se trouvent réunis à cette première étape. Frères! le monde entier a les yeux sur nous, Dieu nous protège, et chacun de nos compatriotes se rendra digne, nous nous en portons garants, de ce grand nom polonais, que consacreront bien davantage encore les larmes reconnaissantes de nos familles et les acclamations des peuples européens.

Polonais, nos bien-aimés frères, en route! en route! DIEU LE VEUT!

Marseille, le 28 mars 1848. (Nouveliste).

Voici la proclamation qui doit accompagner les Savoisiens à leur entrée en Savoie :

LIBERTÉ. EGALITÉ. FRATERNITÉ.

AU NOM DU PEUPLE SAVOISIEN.

L'ancien pouvoir n'existe plus; dans les plis du drapeau français, nous vous apportons le seul gouvernement qui vous convienne, la République.

La République, avec sa sainte devise : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Peuple est avec nous; tout se fera pour le Peuple et par le Peuple. Du suffrage universel vont ressortir et votre Gouvernement et votre constitution.

Nos jours de gloire et de bonheur ont lui pendant notre union avec la France, vous allez les revoir encore.

Ce résultat, nous l'obtiendrons sans violence, et aux cris de : Vive la République! vive la Savoie! vive la France!

GUILLERME, BURNET, PEYSSARD, DIJOUR,
MOLLARD, CELLIERE, ROISSARD,
TISSOT, RASSAT.

Actes Officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LISTES ÉLECTORALES.

Au nom du peuple français, le gouvernement provisoire, Vu le décret qui fixe au 23 avril les élections des représentants du peuple;

Arrête :

Une première publication des listes électorales aura lieu le 15 avril; les rectifications, additions, etc., etc., se feront dans les mairies, du 15 au 20.

La clôture des listes aura lieu le 20 à midi.

Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, en conseil du gouvernement provisoire, le 27 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

— Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes arrête :

Art. 1^{er}. Un concours est ouvert pour la composition de chants nationaux destinés à être exécutés dans les fêtes publiques.

Art. 2. Les poètes et les musiciens sont invités à s'associer pour ces compositions, qui devront réunir les paroles et la musique.

Art. 3. Des médailles de bronze, décernées au nom de la République, et l'honneur de l'exécution dans les fêtes nationales, sont les seules récompenses offertes aux concurrents.

Art. 4. Les compositions devront être adressées au ministère de l'instruction publique, avant le 20 avril prochain.

Art. 5. Un jury sera institué pour juger les ouvrages présentés.

Paris, le 27 mars 1848.

Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes, CARNOT.

— Un arrêté du gouvernement provisoire, en date du 27 mars, porte :

Les bois et forêts qui faisaient partie des biens de l'ancienne liste civile, seront remis immédiatement à l'administration des forêts de l'état, pour être régis et administrés dans les mêmes formes et d'après les lois ou règlements qui concernent les autres forêts nationales.

— Le gouvernement provisoire.

Vu le décret relatif aux élections de l'Assemblée nationale,

Arrête :

Les bataillons de la garde nationale mobile voteront en présence du maire de l'arrondissement où ils sont casernés, d'après le registre matricule.

Les officiers et sous-officiers de l'armée, détachés près de ce bataillon, resteront à Paris afin que leur service ne soit pas interrompu.

Fait en conseil du gouvernement, à Paris, le 28 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le ministre de l'intérieur arrête :

Le pantalon d'uniforme d'été pour toutes les gardes nationales de la République sera en buffine, chaîne et trame coton blanc parfait, conforme au type déposé au ministère de l'intérieur.

Le secrétaire-général au département de l'intérieur est chargé du présent arrêté.

Le ministre provisoire de l'intérieur,

LEDRU-ROLLIN.

Par ampliation :

Le secrétaire général,
JULES FAVRE.

— Le conseil-général des ponts et chaussées vient d'approuver le projet d'exécution des travaux dans la traversée de la ville de Lyon, relatifs au chemin de fer de Paris à Lyon, et concernant les diverses gares dont cette ligne ainsi que la ligne de Lyon à Avignon seront pourvues. Ces opérations seront considérables et exigeront des masses de travailleurs. La seconde ville de la République avait droit aux largesses du gouvernement provisoire, qui n'a pas perdu de vue les intérêts de la classe ouvrière de cette grande et importante cité.

Ces travaux seront adjugés et entrepris dans le plus bref délai.

Le conseil a approuvé également l'exécution de ponts suspendus sur le Rhône et la Saône, confiée à l'industrie privée, et qui complète une série d'ouvrages considérables dont l'entreprise sera immédiate.

Un décret porte :

Art. 1^{er}. Le ministre de la justice est provisoirement autorisé à accorder la naturalisation à tous les étrangers qui la demanderont et qui justifieront par actes officiels ou authentiques qu'ils résident en France depuis cinq ans au moins, et qui, en outre, produiront à l'appui de leur demande, l'attestation par le maire de Paris ou le préfet de police, pour le département de la Seine, et par les commissaires du Gouvernement pour les autres départements, qu'ils sont

dignes sous tous les rapports, d'être admis à jouir des droits de citoyen français.

Art. 2. Le paiement des droits établis dans l'intérêt du trésor national, par l'ordonnance du 8 octobre 1814, et par la loi du 28 avril 1826, continuera d'être opéré. Est également maintenue la disposition de l'ordonnance du 8 octobre 1814.

COMMISSION DU GOUVERNEMENT POUR LES TRAVAILLEURS.

La commission se voit aujourd'hui, par la force des choses, transformée en une haute cour de prud'hommes; dans ce cercle d'action spécial, elle exerce une sorte de gouvernement moral par le vœu libre et l'appel exprès des travailleurs et des chefs d'établissement. La Commission se trouve naturellement conduite à mener de front la théorie et la pratique. Nous en trouvons la preuve dans les deux faits suivants. — Hier, il s'agissait de la boulangerie, l'une des industries dont les moindres perturbations peuvent avoir les plus graves résultats pour la subsistance de la capitale. Le sentiment du triste sort qui leur était insensiblement échu au sein d'un régime de travail devenu intolérable, leur avait inspiré des résolutions extrêmes. Paris était à la veille de manquer de pain, dans quelques jours, demain peut-être. — Cependant la conciliation, une conciliation entière a été aussitôt accomplie que demandée; les délégués des patrons et ceux des ouvriers sont venus soumettre leur litige à l'arbitrage du président. Un tarif nouveau est sorti d'une courte et amiable discussion contradictoire, et il a été consenti avec un même empressement par les deux parties. La masse des ouvriers boulangers stationnait dans la cour du Luxembourg, attendant avec une vive impatience l'issue de la démarche. M. Louis Blanc est venu lire la délibération qui a été acclamée sans réserve et avec enthousiasme. — Voici l'autre fait : avant-hier encore, par d'opportunes démarches auprès de la compagnie du chemin de fer de Lyon, la commission aplanissait les difficultés qui menaçaient de prolonger le chômage désastreux des ouvriers mécaniciens de l'établissement Farcot de Saint-Ouen, et, hier matin, les ouvriers recevaient l'assurance qu'ils pouvaient reprendre leurs travaux et qu'ils allaient retrouver leurs salaires.

Nous apprenons que, grâce à l'intervention de la commission du gouvernement pour les travailleurs, le travail a complètement repris dans les ateliers de MM. Derosne et Cail, constructeurs de machines, qui occupent un si grand nombre d'ouvriers. Les travailleurs et les patrons adressent de toutes parts à M. Louis Blanc des demandes d'arbitrage. Ces demandes reçoivent toujours l'accueil le plus cordial et le plus empressé. De cette mutuelle confiance naît presque toujours la conciliation. La réouverture des ateliers a lieu presque tout aussitôt. Ainsi, par le noble esprit de tous, se réalise journellement ce mot, prononcé dès le premier jour : *l'ordre dans la liberté!*

On lit dans la Patrie :

« Des lettres de Saint Pétersbourg, du 10 mars, annoncent que la ville est dans une grande agitation. « Un coup de pistolet aurait été tiré sur le czar dans la rue, et la balle aurait traversé son chapeau. »

ITALIE.

La Patrie de Gènes annonce que 14 bataillons piémontais et 40 pièces de canon sont entrés en Lombardie. Charles-Albert est entré de sa personne à Pavie.

A Florence, le cri de ralliement est : *Arrière les barbares!* 800 volontaires génois ont pris la route de la Lombardie.

Un journal de Twin donne la nouvelle assez invraisemblable que voici : Radetsky, lié à la queue d'un cheval, a été promené dans les rues de Milan.

Une lettre particulière du 30 mars nous donne la nouvelle suivante :

Un attroupement formé sur le boulevard Saint-Martin, et composé de cent cinquante à deux cents personnes, s'est porté, vers huit heures, rue Montmartre, au bureau du journal la Presse, aux cris de : *A bas la Presse! à bas Girardin!*

Un balai placé au bout d'une longue perche servait d'étendard à ce rassemblement.

Cinq de ceux qui le composaient ont demandé à parler à M. de Girardin, et ont été reçus à la rédaction. La porte s'est refermée sur eux. De nombreux curieux ont grossi la foule et obstrué la circulation.

On prêtait aux attroupés, dans les groupes qui les entouraient, des intentions de violence et de destruction dont ils se défendaient vivement. Ils déclaraient seulement vouloir protester contre la ligne d'opposition affectée depuis quelques jours par M. de Girardin, et contre l'excitation que certains de ses articles produisaient contre le Gouvernement provisoire. Attendez, disaient-ils, qu'il y ait un pouvoir fort et définitif pour user de tous les droits de la critique. Jusque-là, vos déclamations produisent, d'un côté, beaucoup de mal, et, de l'autre, pas le moindre bien.

On lit dans la Presse, à cette occasion :

MINUIT.

« Ce soir, vers huit heures, 3 ou 400 personnes, égarées

par des insinuations perfides, ont assiégé les bureaux de la rédaction de la Presse, criant : « A bas la Presse! » M. de Girardin leur a fait ouvrir les portes et les a fait engager à choisir, dans leur sein, un certain nombre de délégués, pour qu'ils vinssent s'expliquer avec lui sur le motif de cette manifestation. La proposition aussitôt faite a été aussitôt acceptée. A l'heure avancée où nous écrivons, le temps nous manque pour reproduire un débat qui a duré près de deux heures; ce que nous pouvons dire, c'est que les délégués ont quitté M. de Girardin parfaitement convaincus de la droiture des intentions qui lui dictaient l'expression de sa pensée. A peine étaient-ils sortis des bureaux de la rédaction de la Presse, qu'une nombreuse députation de la Société républicaine centrale accourait, attirée par le bruit parvenu jusqu'à ses membres que la liberté de la presse était gravement menacée dans la personne de M. de Girardin. Le temps nous manque également ce soir pour reproduire les explications échangées, et qui se sont terminées par des remerciements adressés par M. de Girardin aux membres de la Société républicaine centrale.

« La liberté de la presse pouvait périr dans cette première épreuve; elle en est sortie triomphante; tous les vrais républicains s'en féliciteront. »

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 30 mars 1848.

Le National publie aujourd'hui, un article fort sage auquel nous nous associons volontiers. Il reconnaît que l'on a déjà trop tardé à faire des réductions sur les traitements des fonctionnaires publics, et que l'état des finances exige qu'on se hâte de faire connaître les économies qu'on peut réaliser de cette manière. Mais il est juste, dit-il, que les ministres donnent l'exemple, en opérant sur eux-mêmes une réduction proportionnelle aux réductions qu'il est de leur devoir d'ordonner. Il n'est pas probable que les ministres de la République compte recevoir les 80,000 fr. de traitement que touchaient les ministres de la monarchie. Mais il est bon qu'ils fassent connaître à quel chiffre ils se sont réduits et il est fâcheux qu'ils aient attendu jusqu'à présent.

On a calculé que sans faire éprouver de diminution à tous les employés dont le traitement ne s'élève pas au-dessus de 2,000 fr., et en mettant à 1,500 fr. ceux qui ne gagnent pas ce modique chiffre d'appointement. On pourrait économiser 100 millions par an sur le budget général. Il serait facile d'ailleurs de supprimer dans tous les ministères et dans toutes les administrations un tiers des employés supérieurs qui n'occupent que des sinécures, et de diminuer aussi le nombre des employés au fur et à mesure des extinctions et des mises à la retraite. Que les employés du Gouvernement travaillent laborieusement de 9 heures à 5 heures, comme des employés des administrations particulières, et ils viendront facilement à bout de tous les travaux, quoique leur nombre soit réduit d'un tiers.

— Plusieurs régiments ont reçu l'ordre de se diriger sur Grenoble, où un corps de 20 à 30,000 hommes va être formé par suite des événements de la Lombardie.

— Un grand nombre de départements ont déjà accepté M. Lamartine comme candidat à l'Assemblée constituante, et l'on doit s'attendre qu'il sera nommé dans plus de trente départements.

— On assure que le général Cavaignac vient de refuser le portefeuille de la guerre dont l'offre a été immédiatement envoyée par dépêche télégraphique au général Changarnier. M. Cavaignac conserverait le gouvernement-général de l'Algérie.

— M. Alexandre Dumas s'est déjà mis depuis quelques jours à la tête du journal la Liberté. Son rival en feuilletons, M. Paul Feval, n'a pas voulu rester en arrière, et il vient de fonder une petite feuille qui paraît tous les deux jours, sous le titre de le Bon sens du peuple, journal des honnêtes gens.

— On annonce qu'un courrier, arrivé cette nuit de Turin, a apporté à Paris la nouvelle de la reconnaissance officielle de la République française par le Roi de Sardaigne.

— En vertu d'une décision du Gouvernement provisoire, les gardes mobiles feront l'exercice à feu au polygone de Vincennes, à partir du mois d'avril prochain.

— On écrit de Florence du 25 mars : Les troupes toscanes et volontaires sont parties pour la frontière. Les armes autrichiennes ont été arrachées de la porte de la légation autrichienne et brûlées devant la légation sarde aux cris de *Vive Charles-Albert! Vive l'Italie! Mort aux Autrichiens!*

— Le duc et la duchesse de Montpensier se sont embarqués le 28 à Amsterdam, sur un bateau à vapeur, pour se rendre en Espagne.

CHRONIQUE LOCALE.

La patriotique et solennelle manifestation du 31 mars, doit prouver à l'autorité militaire que le temps du bon plaisir est passé. Nous désirons tous que les liens de la discipline, force morale de notre armée, ne se relâchent jamais; nous regrettons sincèrement l'insubordination de quelques corps de la garnison; mais aussi nous ferons observer aux chefs de ces corps qu'ils doivent user paternelle-

ment de l'autorité que la nation leur confie, et que sans l'arrestation arbitraire du brave fourrier d'artillerie, le peuple et l'armée n'eussent pas été contraints d'en venir à une telle extrémité. Les troupes auront la sagesse de rentrer dans l'ordre; l'union est nécessaire au moment où la République dirige nos soldats à la frontière.

— Les mesures rigoureuses dont un fourrier avait été l'objet ont donné l'éveil à notre population; elle a pensé que peut-être d'autres militaires sont victimes des mêmes rigueurs. En conséquence, hier soir, des citoyens de la Croix-Rousse se sont rendus en armes à la prison des Recluses, d'où ils ont fait sortir une trentaine de soldats condamnés pour fautes contre la discipline.

Ils les ont emmenés et promis de les garder et de ne les mettre définitivement en liberté, qu'après que les motifs de leur détention leur seraient parfaitement connus.

— Tout tend à la fusion, et la République reçoit chaque jour de nouvelles preuves de sympathie, de nouvelles garanties de durée. Hier, les ouvriers compagnons, revêtus des insignes de leurs corps respectifs, tambours et musique en tête, ont parcouru les divers quartiers de Lyon. Nous les avons vu défilé devant l'Hôtel-de-Ville entre deux haies de gardes nationaux du poste, qui ont voulu leur manifester toute leur sympathie à leur passage. Le but de cette manifestation était, à ce qu'on nous a rapporté, de prouver à toute la ville que les vieilles rixes entre les divers corps de compagnonnage ne doivent plus exister sous la République, et que le gouvernement qui a inscrit sur son drapeau le mot *fraternité*, peut compter sur l'appui et le concours des compagnons travailleurs. Honneur à nos braves ouvriers, qui ont si patriotiquement suivi l'exemple de leurs frères de Paris.

— Hier matin, vers onze heures, un grand nombre de femmes, précédées d'un drapeau, musique en tête, se sont présentées au citoyen Arago, pour lui exposer leur misère et demander qu'il leur fut permis de coopérer aux travaux des ateliers nationaux.

Le citoyen commissaire provisoire les a bien accueillies, et leur a donné l'assurance qu'il prendrait les mesures nécessaires pour faire au plus tôt droit à ces justes réclamations. Pénétrées de reconnaissance et d'admiration, ces femmes se sont promenées toute la journée, marchant sur deux rangs, et faisant retentir l'air de chants patriotiques; une foule immense se pressait sur leur pas.

— Le Club du Progrès, constitué à la Guillotière depuis le 16 mars, sous le patronage de la garde nationale, compte déjà plus de 900 membres inscrits et généralement pénétrés des vrais principes démocratiques.

Le but de ce club est spécialement électoral et ses séances ont lieu section Lafayette, rue Monsieur, 39, les lundis, mercredis et vendredis, à huit heures du soir.

— La proclamation suivante a été adressée par ordre du citoyen commissaire provisoire du gouvernement :

Citoyens,

Une bonne et patriotique idée est venue en même temps à beaucoup d'entre vous. Le gouvernement, disait-on, pour secourir les travailleurs et la fabrique de Lyon, devrait commander à Lyon les drapeaux de l'armée, des gardes nationales des communes, et les écharpes tricolores de tous les fonctionnaires républicains.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône a saisi cette idée avec empressement; il l'a communiquée sans retard au gouvernement, et le gouvernement, plein de sollicitude pour la ville de Lyon, lui répond aujourd'hui par voie télégraphique :

30 mars 1848.

Citoyen commissaire,

« Sur votre proposition, le gouvernement provisoire a décidé que des commandes considérables pour drapeaux et écharpes, etc., etc., seront faites immédiatement à Lyon. Les fabricants peuvent dès à présent se mettre à l'œuvre. Demain tout sera régularisé. »

Dès demain, citoyens, une commission nommée par nous, s'occupera d'organiser et de régulariser les commandes.

Vive la République!

Fait à Lyon, le 31 mars 1848.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Le Maire provisoire de Lyon,

Vu le décret du Gouvernement provisoire, à la date du 26 de ce mois, qui renvoie au 23 avril prochain les élections des Représentants du Peuple à l'Assemblée Nationale;

Considérant que la totalité des cartes destinées aux Electeurs de Lyon, se trouve imprimée et qu'il en a même été déjà distribué un grand nombre,

Prévient les citoyens que les cartes qui devaient servir pour les Elections du 9 avril, seront valables pour les Assemblées du 23 même mois.

En conséquence, le Maire invite les Electeurs qui ont déjà reçu leur carte à les conserver, puisqu'ils n'en devront pas recevoir de nouvelles.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 31 mars 1848.

— La chambre de commerce de Lyon, assistée de plusieurs notables négociants dont elle a réclamé le concours, s'est occupée de la création d'un comptoir national d'escompte pour la ville de Lyon.

Le capital de cet établissement est fixé à trois millions, savoir :

Un tiers en numéraire, réalisable au moyen de deux mille actions de 500 fr. chacune ;

Un tiers par la ville de Lyon, en obligations ;

Un tiers par l'Etat, en bons du trésor.

La chambre de commerce a souscrit pour cent mille francs qui seront pris sur les fonds de réserve de la Condition publique des soies.

Ses membres et bon nombre déjà d'autres commerçants et industriels ont ajouté à ce premier chiffre leurs souscriptions particulières.

Ceux qui ne l'ont point encore fait sont prévenus que leurs souscriptions seront reçues au *secrétariat de la chambre de commerce, palais Saint-Pierre*, dès ce jour, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Les opérations du comptoir consisteront dans l'escompte des effets de commerce sur Lyon, Paris et les départements.

— Ce matin est mort à l'Hôtel-Dieu de Lyon, un jeune cordonnier qui, dans une rixe avec un de ses camarades, avait reçu de ce dernier un coup de tranchet dans la cuisse.

Nous lisons dans le *Patriote des Alpes* du 30 mars :

« Hier les officiers de la garnison de Grenoble ont rendu aux officiers de la garde nationale le banquet fraternel auquel ils avaient été conviés.

La salle de spectacle, où se sont réunis les convives, présentait un magnifique coup-d'œil, avec ses décorations de drapeaux, de tentures aux trois couleurs, de faisceaux d'armes, de guirlandes de verdure, et de médaillons où se lisaient les noms des hommes illustres du Dauphiné.

« La place nous manque pour reproduire les chaleureux discours qui ont été prononcés ; nous dirons seulement que, dans tous, à côté des sentiments d'un par et généreux républicanisme, se trouvait l'expression bien sentie et bien rendue de l'intime union, de l'identité parfaite qui existera désormais entre l'armée et la garde nationale, ces deux parties d'un grand tout qui est le peuple.

« Le Commissaire général et les deux Commissaires du Gouvernement provisoire, la Commission départementale, le maire de la ville et ses adjoints assistaient au banquet. »

Nouvelles Diverses.

Un journal prétend savoir de source certaine que M. Guizot a écrit au Gouvernement provisoire pour réclamer le montant de ses appointements du mois de février.

— Le *Regifugium* ou fuite des Rois était une fête de l'ancienne Rome, célébrée le 24 février, en commémoration de la fuite de Tarquin-le-Superbe, dernier roi de Rome et de l'établissement de la République romaine (an 510 avant l'ère chrétienne). C'est un fait remarquable que ce soit le jour anniversaire de cette grande époque historique que Louis-Philippe a été chassé de France, et la République française proclamée à l'unanimité.

La Fête du *Regifugium* était précédée immédiatement le 22 février par une autre fête dite *Terminatia*, ou fête du dieu *Terme*. De même le 22 février 1848, était le jour fixé pour le Banquet de l'opposition française, jour qui devait mettre un *terme* au gouvernement de Louis-Philippe et à la monarchie.

— On sait que la reine d'Angleterre vient d'acconcher d'une fille. D'ordinaire les nobles seuls et tout au plus ce que les Anglais dans leur langue aristocratique appellent les *gentlemen*, venaient à cette occasion s'inscrire sur le registre de la cour. Mais on a remarqué cette fois ce qui ne s'était jamais vu, qu'un nombre considérable d'ouvriers s'étaient également présentés et avaient inscrit leurs noms comme preuve de respect et d'attachement pour la personne de leur reine.

— Les nouveaux billets de 100 fr. ont commencé aujourd'hui à circuler. Ils sont couleur vert tendre. La vignette est carrée et moins compliquée que celle des billets de 500 fr. et de 1,000 fr. Les deux médaillons qui rappellent la pénalité sont noirs.

Ces nouveaux Billets sont d'une dimension beaucoup plus petite que les autres.

— Le général Courtais étant installé aux Tuileries, dans les appartements du ci-devant duc de Nemours et du ci-devant comte de Paris, la parade de la garde nationale a eu lieu ce matin pour la première fois depuis la révolution dans la cour du palais.

— Des médailles d'un grand prix, moins sous le rapport de la matière que sous celui de l'antiquité et de l'art, avaient été soustraites aux Tuileries. La police, mise sur les traces des détenteurs de la plus grande partie de ces médailles, est heureusement parvenue à en opérer la saisie. Parmi les individus entre les mains desquels elles avaient passé depuis un mois environ, deux seulement ont été mis en état d'arrestation, comme les ayant achetées à vil prix et les ayant recélées en parfaite connaissance de leur origine et de leur valeur réelle.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

Le procès du frère Léotade, accusé de viol et de meur-

tre, se poursuit avec vigueur. Les débats n'offrent rien de nouveau ; toujours les mêmes réticences de la part des frères. Bientôt les plaidoiries vont commencer ; nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette partie intéressante du procès.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

BAVIÈRE, Munich, 25 mars. — Hier soir, à 7 heures, plusieurs centaines de jeunes gens, paraissant appartenir aux classes élevées de la société, se sont réunis sur la place Maximilien et ont brûlé le portrait du roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse, en chantant. Après avoir prononcé plusieurs discours sur le but de leur réunion, ils se sont séparés sans qu'il y ait eu de désordre commis.

KOENIGSBERG. — Il s'est formé ici une commission du Peuple, qui a décidé que, dans le cas où les Russes tenteraient d'entrer dans la province de Prusse, on organiserait immédiatement une levée en masse.

On mande de Breslaw, 23 mars. — Nous apprenons, d'une source très-certaine, que l'on a toutes les raisons d'espérer que la Prusse et l'Autriche restitueront leurs provinces polonaises.

— La *Gazette de Vienne* publie une réponse de la nation allemande au roi de Prusse. C'est un véritable acte de dégradation jeté à la face de ce prince. Cette réponse peut se résumer en ces quelques paroles, qui sont foudroyantes : Vous avez accordé une constitution, oui ! mais sur les cadavres de vos sujets trahis, assassinés. Vous étalez votre enthousiasme pour la liberté, mais nous avons horreur de votre enthousiasme royal. Vous prétendez être le chef commun de la nation allemande et vous venez solliciter sa confiance, vous en êtes indigne. Vous violez, à son berceau, la naissante constitution de l'Allemagne.

Franchement, n'est-ce pas là une dégradation, un fer brûlant imprimé, en présence de l'Europe, sur le front de Frédéric-Guillaume. Que lui reste-t-il à faire, s'il ne veut pas courir les plus grands dangers ? c'est d'abdiquer

POLOGNE

Une lettre de Saint-Petersbourg mande que les esprits étaient fort agités dans la capitale de la Russie, et qu'on s'y attendait à un mouvement révolutionnaire.

Ce mouvement aurait sa source dans le mécontentement d'une grande partie de la noblesse qui se plaint hautement de la politique de compression dont le czar use envers elle.

DE LA FRONTIÈRE DE LA POLOGNE, 20 MARS. — Tout est tranquille à Kalisch et à Varsovie, bien que les esprits des Polonais soient très-agités. Les frontières seront, dit-on, prochainement occupées par les troupes russes, mais elles ne les franchiront pas. Le manifeste de l'empereur, en date du 11 mars, appelle même sous les armes les soldats en congé. Il y a peu de troupe à Kalisch, mais la vigilance de la police est grande ; ses agents sont doublés.

(Gazette de Breslau.)

— On écrit de Cracovie, le 21 mars, au même journal :

« On reçoit à l'instant même la triste nouvelle que la Russie est parvenue, par son influence et son or, à ressusciter l'idée du panslavisme, pour provoquer ici une émeute et s'emparer de la République aussitôt que ses troupes seront parties. Il est certain que le colonel de gendarmerie Szweykowoki est arrivé déguisé. Il est aussi arrivé des émissaires russes qui ont cherché à captiver la confiance de personnes sans expérience, qui ne savent pas à l'aide de quelle ruse on s'empare de leur patrie. »

— Un décret du roi de Prusse ordonne la réorganisation du grand-duché de Posen, sous la surveillance des autorités prussiennes, qui seront et demeurent maintenues....

La *Gazette de Cologne* annonce le passage à Cologne, du prince Czartoryski, ayant avec lui plusieurs généraux polonais, tous se rendant en Pologne.

L'étendard noir, rouge et or, et le drapeau blanc et rouge flottaient devant le cortège. Le docteur d'Ester a harangué le prince Czartoryski, et lui a exprimé toutes les sympathies de l'Allemagne pour la cause de la Pologne. Il cria : Vive la Pologne, et présenta au prince la cocarde noir, rouge et or pour la porter à côté des couleurs polonaises.

Le prince a prononcé quelques paroles, en langue française, sur la régénération de sa patrie. Un Polonais a demandé au prince ce qu'il entendait par la liberté de la Pologne, attendu que cette liberté n'était pas celle des aristocrates, mais du peuple. Le prince a répondu que tous ses efforts tendraient à une innovation démocratique. Avant de partir, il a adressé à la population de Cologne des adieux dans lesquels il déclara de nouveau qu'il veut une Pologne libre, une Pologne sans privilèges, en un mot, une Pologne démocratique. Il veut que la Pologne soit digne de l'Allemagne et l'égalé dans toutes ses libertés.

— Une lettre de Posen porte ce qui suit :

« Les nouvelles de la province la présentent comme déjà en état d'insurrection. Les troupes ont été chassées de Buck ; dans les petites villes, on a arraché l'aigle prussienne. On a pendu le bourgmestre de Rogosen, qui avait puissamment contribué à l'arrestation de Babynski. Le comité populaire

a envoyé des émissaires pour calmer le peuple jusqu'au retour de la députation de Berlin. Les troupes bivouaquent sur les places. »

IRLANDE.

On écrit de Dublin, le 25 mars :

« A quoi bon le cacher ? Nous touchons à de orages politiques, et nous allons traverser une époque d'agitation, de désordre, peut-être de violence. Les confédérés, la plupart ouvriers du meilleur ordre, s'assemblent fréquemment dans des clubs.

« On prétend que des mesures rigoureuses seront adoptées contre MM. Duffy, O'Gormon, Reilly Dohemy. M. O'Gormon est parti hier au soir pour Paris.

« Les protestants du nord de l'Irlande s'arment.

« Le décret de mise en accusation de John Mitchell et de ses amis a vivement irrité les Irlandais.

« M. John Mitchell, dit le *Chronicle*, a adressé une lettre au très-honoré comte de Clarendon, exécuteur général de sa majesté, *boucher général de l'Irlande*. Il lui recommande de se faire bien garder, de jour et de nuit dans Dublin-Castle, et de veiller avec soin à la conservation de sa précieuse existence.

« Votre excellence veut faire respecter la loi, dit-il, et pour ce elle me cite devant la cour du banc de la reine. Je me fais fort d'y prouver que ce que vous appelez le gouvernement, n'est qu'une folle et frauduleuse usurpation de pouvoir basée sur la corruption et le mensonge, soutenue par la force ; ce que vous voulez, je vais vous le dire : vous voulez assurer l'approvisionnement des tables anglaises par des aliments Irlandais ; vous voulez la laine irlandaise pour habiller des corps anglais ; vous voulez le sang et les os des Irlandais pour des armées anglaises ; en un mot, vous voulez, agents du gouvernement paternel, l'Irlande pour les Anglais. Vive les Anglais et périsse l'Irlandais, affamé, abattu par le sabre d'un dragon anglais. Vous comprenez que maintenant la question est nettement posée : ou nous autres Irlandais nous sommes de trop en Irlande, ou c'est vous qui êtes de trop... »

« Vous et nous, nous sommes des ennemis mortels, entendez-vous ? et maintenant il faut que l'un ou l'autre des partis opposants succombe. Enfin, voilà donc la nation irlandaise aux prises avec le gouvernement anglais. Quel que soit le champ de bataille qui vous plaise, le banc de la reine ou les rues, la campagne est ouverte ; quelle que soit l'arme que vous choisissiez, le jury *acheté* ou le sabre affilé, vous trouverez vos hommes, mylord. Vous nous abattrez, ou nous vous jetterons bas.

« Je suis, mylord, votre mortel ennemi. »

Signé, JOHN MITCHELL.

« 12, Trinity-street, 24 mars 1848. »

Cette lettre a été publiée par le *United-Irishman*.

John Mitchell, dans une autre lettre adressée à lord Milton, membre de l'association du repeal, s'exprime ainsi :

« Vous disiez, ces jours derniers, mylord, que la reine d'Angleterre est une femme charmante ; c'est possible ; mais les Irlandais n'ont jamais eu la faveur de voir cette royale dame, et nous ne pouvions pas juger de sa beauté. Tout ce que nous savons, c'est que pour de si beaux yeux (à votre dire, mylord), nous payons fort cher, non-seulement pour elle, mais encore pour ses ministres, ses palais, ses enfants, sa mère, son mari, ses oncles, ses tantes, leurs enfants, leurs mères et leurs maris. Assurément, la beauté d'une dame qui réside à distance de 400 milles de nous ne vaut pas tout cet argent.

« Vous venez ensuite, mylord, nous étaler votre dévouement de fraîche date, nous parler de vos efforts pour le peuple irlandais ; mais, en vérité, la *blague* est par trop forte. Laissez-là ces grands mots qui ne convaincront personne ; vous êtes connu. Vous vous êtes rallié à une association populaire pour étouffer la voix du peuple et miner, s'il se peut, la force du peuple. Croyez-en votre très-humble serviteur, mylord ; ne paraissez pas lundi à la séance, même dans Conciliation-Hall : vous courriez risque d'être sifflé et baffoué. »

Bourse de Paris du 30 mars 1848.

FONDS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS AU COMPTANT.

3 0/0 42. 41, 40 f. 25 c.	Banque Belge	52
5 0/0 61, 60, 60 f. 25 c.	2 1/2 0/0 id.	»
Banque de France, 1,300, 1,200 f.	Lots d'Autriche	»
Id. d'Alger, 1,300 f.	Haiti	»
Obligation de la ville, 1,000, 995 f.	Actif espagnol	»
Quatre canaux, 775	Passif	»
5 0/0 Belge 1840	3 0/0	21
5 0/0 id. 1832	Dette intérieure	»
4 1/2 0/0 Belge	2 1/2 0/0 Hollandais	»
3 0/0 id.	Romaines	50

L'un des rédacteurs gérant, FAURES.